Syndicat des Employés et Cadres C.G.T.-FORCE OUVRIERE
es Organismes de Sécurité Sociale et Allocations Familiales de Paris
-Affilié à la Chambre Syndicale-
Section Syndicale de la C.P.A.M de PARIS
17/21, rue Georges Auric 75019 PARIS Tél. 01.53.38.73.70
Tél. / Répondeur : 01.53.38.73.69

Mars 2022

inFOrmations

Editorial

Durant toute la période où les employés et cadres de la CPAM de Paris ont poursuivi leurs activités dans des conditions dégradées, aggravées par les mesures sanitaires, notre Organisation syndicale a tenu à maintenir le lien avec les collègues.

Malgré toutes les restrictions auxquelles nous avons été soumis, nous avons continué à porter l'ensemble des revendications, tant au niveau local qu'au niveau national, notamment celles liées à l'augmentation générale des salaires.

Face à l'intransigeance de l'UCANSS et du Ministère à augmenter la valeur du point, Force Ouvrière, syndicat du bulletin de paie, a appelé dans l'unité de l'ensemble des syndicats à la grève.

Devant la forte mobilisation du personnel le 13 décembre, le Directeur de l'UCANSS a indiqué qu'un complément à la RMPP (enveloppe budgétaire) allait être attribué pour une mesure concernant uniquement les bas salaires mais a annoncé qu'il n'y aurait pas d'augmentation de la valeur du point compte tenu des orientations ministérielles.

Force Ouvrière et l'ensemble des Fédérations, dans un contexte où 80% du personnel est exclu de ces mesures, continuent d'exiger de l'UCANSS de retourner au Ministère pour obtenir une enveloppe permettant l'augmentation significative de la valeur du point. La confédération Force Ouvrière ayant apporté son soutien aux employés et cadres de la Sécurité Sociale en adressant un courrier à Olivier VERAN le 2 mars 2022.

Force Ouvrière, organisation syndicale libre et indépendante, continue de revendiquer l'abrogation des COG et demande le retrait de la lettre de mission du 1er avril 2021.

Conscient que seule l'unité permettra l'aboutissement des revendications, Force Ouvrière met tout en œuvre à sa réalisation.

Vous trouverez dans ce journal quelques exemples de nos actions que ce soit au niveau national, local mais aussi au niveau des œuvres sociales du CSE.

« La Sécu elle est à nous! On s'est battu pour la gagner et on se bat pour la garder! »

Le Mandat de Force Ouvrière au National

Salaires

La bataille pour l'augmentation de la valeur du point est plus que jamais d'actualité. Dans l'Unité des fédérations FO, CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC et SUD, nous portons la revendication d'augmentation significative de la valeur du point !

A la CPAM de Paris, dans l'unité de tous les syndicats, nous avons appelé à la grève pour exiger de l'employeur d'écouter notre demande légitime. Tout augmente sauf nos salaires!

Nos revendications sont même soutenues et appuyées par la Confédération Force Ouvrière qui a adressé un courrier à Olivier VERAN le 2 mars 2022 pour qu'il réponde à notre exigence.

Pouvoir d'achat

Force Ouvrière, syndicat du bulletin de paie, ne cesse d'intervenir pour l'amélioration de notre pouvoir d'achat.

Aussi la Fédération FO a demandé à l'UCANSS l'ouverture d'une négociation pour mettre en place une indemnité d'aide au déplacement En effet, 4€ pour les collègues contraints de prendre leur véhicule est notoirement insuffisant.

La Fédération FO est aussi intervenue pour soit revues les indemnités télétravail afin de tenir compte de l'augmentation du coût l'énergie.

Nous avons de nouveau demandé la prise en charge des cotisations ordinales pour l'ensemble des soignants.

Classification

Lors des négociations entre l'UCANSS et les fédérations FO, CGT et CFDT (seules fédérations pouvant siéger pour les négociations portant sur les employés et cadres), la Fédération FO s'est opposée à tout dispositif visant à instaurer ou renforcer l'individualisation des salaires. FO a porté des propositions qui auraient permis à tous les agents de bénéficier de mesures collectives et automatiques. Devant les propositions inacceptables de l'employeur, notamment celle consistant à mettre de nombreux cadres dans le collège employés, Force Ouvrière avec la CGT, ont refusé de signer la proposition de nouvelle classification et ont même fait valoir leur droit d'opposition. Depuis, la Fédération FO ne cesse de demander la réouverture de négociations pour une nouvelle classification avec l'enveloppe budgétaire dédiée.

Dans l'attente de l'ouverture d'une négociation sur ce sujet, la Fédération FO, le 6 janvier 2022 a demandé que des mesures immédiates soient prises. Il s'agit de :

- L'augmentation de tous les coefficients par l'attribution d'un nombre de points.
- L'augmentation et déplafonnement des points d'expérience.
- L'attribution d'un pas de compétence à tous les agents qui n'en n'ont pas eu au bout de 3 ans.

Aide aux aidants

Le 13 juillet 2021, après négociations et dans un contexte où de nouveaux droits sont accordés aux agents de la Sécurité Sociale, la Fédération FO a signé le protocole d'accord relatif au déploiement d'un dispositif de soutien aux salariés proches aidants des organismes du Régime général de Sécurité Sociale. Ce texte, entré en vigueur depuis le 1er janvier 2022 accorde de nouveaux droits pour les collègues « proche aidant ».

Le Mandat de Force Ouvrière à la CPAM

Protocole Télétravail

Force Ouvrière a signé le protocole télétravail dans un contexte où il respectait le cadre du protocole national sur le travail à distance de 2017 signé notamment par notre Fédération.

Protocole des Horaires variables (hors DSSP)

Considérant que le protocole ne remettait pas en cause l'existant, avec notamment une possibilité de commencer plus tôt et de manger en une demi-heure, Force Ouvrière a signé le protocole HV de la CPAM en juin 2021.

Défense de notre Convention Collective Nationale

En mars 2021, alerté par notre réseau d'adhérents, Force Ouvrière a immédiatement contacté toutes les organisations syndicales de la CPAM lorsque nous avions découvert la volonté de la direction de remettre en cause l'article 1 du protocole du 26 avril 1973. Alors que celui-ci permet un week-end de 3 jours quand un jour férié tombe un samedi, la direction, profitant du télétravail massif et « *du confinement* » …, voulait en finir avec cet acquis. Mais grâce à l'unité des organisations syndicales de la CPAM qui ont toutes répondu à l'appel de Force Ouvrière, grâce à l'appui de la Fédération FO qui avait interpelé la CNAM le 17 mars 2021 pour dénoncer cette tentative, nous avons pu conserver le bénéfice de ce protocole et donc la fermeture de la CPAM les vendredi 24 et 31 décembre dernier !

Défense de notre système de retraites !

Dès le 5 décembre 2019, portées par les locomotives des agents de la RATP et des cheminots, les organisations syndicales de la CPAM de Paris FO, CGT et SUD avaient déposé un préavis de grève illimité contre la réforme de retraite par points qui remettait en cause nos droits issus de la Sécurité Sociale de 1945. Cette puissante mobilisation a contraint le gouvernement à suspendre cette contre-réforme. Mais restons vigilants surtout dans un contexte où le candidat/président a annoncé le souhait de repousser l'âge de départ à la retraite à 65 ans en utilisant le conflit en Ukraine !

Défense des libertés

Notre section syndicale ne peut rester silencieuse sur ce qui se passe dans notre société. C'est pourquoi nous condamnons la guerre en Ukraine et dans le monde et faisons nôtre le communiqué des confédérations CGT, CFDT, FO, CFTC et CFE-CGC du 25 février 2022.

De plus, au même titre que nous avons appelé à la mobilisation les samedis avec les Gilets jaunes, nous avons condamné toutes les violences policières et la loi Sécurité globale. Notre prise de position contre cette loi et contre l'évacuation honteuse des réfugiés place de la République nous avait valu une lettre du Directeur général le 26 novembre 2020 avec une velléité de censure. Nous avons refusé d'être bâillonné et nous continuerons à prendre position sur le terrain qui est le nôtre.

Les œuvres sociales du CSE

Conformément au mandat confié par le personnel en juin 2019 et grâce aux votes unanimes des budgets du CSE par les élus, les activités ont pu être maintenues et des améliorations et nouveautés ont été mis en œuvre avec notamment:

- La revalorisation des chèques pour la rentrée scolaire, du chèque pour les agents partant à la retraite, de la subvention sport adulte et enfant,
- Le rétablissement du cadeau naissance,
- Les sorties à la journée,
- La mise en place d'une billetterie en ligne,
- L'élargissement des offres catalogues,
- Les offres spéciales,
- L'ouverture des inscriptions vacances catalogue et hors catalogue choix 2 à l'année,
- Le subventionnement dès la première nuitée,
- Le relèvement des plafonds de subventionnement,
- La mise en place d'un subventionnement au pourcentage pour les séjours catalogue à l'étranger sans plafond,
- Le subventionnement du billet d'avion …

C'est pourquoi, pour permettre une sauvegarde des prestations du CSE, La bataille menée par FO contre la suppression des postes prévue par les COG et pour de meilleures rémunérations est impérieuse. En effet, le budget du CSE dépend directement de la masse salariale de la CPAM. La défense des œuvres sociales du CSE passe par la défense des revendications!!!

Pour FORCE OUVRIERE :

C'est en défendant les revendications que les conditions de travail pourront être améliorées et respectées.

En nous organisant nous serons plus forts

Rejoignez Force Ouvrière !

Vous pouvez nous contacter par mail à **fo-cpam-paris@laposte.net**, par téléphone au **01.53.38.73.70**.

Vous pouvez aussi nous suivre sur notre site : https://fo-chambre-syndicale-secu-idf.fr/
sur FACEBOOK : https://www.facebook.com/fochambresyndicale.secuidf/
et TWITTER : https://twitter.com/ChambreFo